

25.09.2007

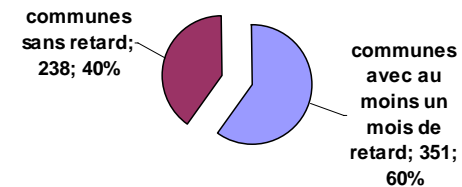
Projet "Déterminer l'effectif en
personnel nécessaire dans les
communes en vue d'effectuer les
tâches de population"

► Normes en personnel dans les services communaux de population

Introduction

- Constat : Non-respect des SLA
- 3ème vague MPM: DGIP: Projet 4

Nombre de communes avec au moins un mois de retard (décès, mariages, naissances) - Période de mars à août 2007



► “Déterminer l’effectif en personnel nécessaire dans les communes en vue d’effectuer les tâches de population”

Objectifs:

- Améliorer le service offert au citoyen en matière de population
- Améliorer le service offert aux utilisateurs du Registre national
- Introduire des normes et une analyse comparative objectives pour l’exécution des tâches de population dans les communes
- Assurer la capacité minimale nécessaire dans les communes pour l’exécution des tâches de population

► “Déterminer l’effectif en personnel nécessaire dans les communes en vue d’effectuer les tâches de population”

Description:

- Identifier les communes types
- Dresser l’inventaire des tâches de population au niveau communal
- Evaluer la charge de travail pratique des tâches de population au niveau communal
- Déterminer des normes minimales pour le personnel employé dans les services communaux de population (analyse comparative entre plusieurs communes)
- Elaborer une proposition de plan d’implémentation pour atteindre les normes minimales
- Concertation avec les Régions et les unions des villes et communes
- Publication de normes

- ▶ “Déterminer l’effectif en personnel nécessaire dans les communes en vue d’effectuer les tâches de population”

Résultats obtenus:

- Répartition des communes selon les types
- Catalogue de produits et services pour les services population dans les communes
- Liste des “drivers” ou “volumes” de la charge de travail
- Test dans des communes pilotes
- Modèle de calcul de la charge de travail en fonction des drivers définis
- Normes minimales pour les services communaux de population
- “Analyse d’écart”
- Plan d’implémentation

- ▶ “Déterminer l’effectif en personnel nécessaire dans les communes en vue d’effectuer les tâches de population”

Chef de projet interne:

Sophie Boulanger

Sponsor:

Monsieur L. Vanneste, Directeur général de la DGIP

Consultants:

Ivo Van Horebeek

Nathalie Matthijs

Durée:

du 01.09.2007

au 31.03.2008

Fin de la présentation
Merci de votre aimable attention

